

2019
2021

Collège Eugénie Tell-Eboué

Alan SALMI

Professeur documentaliste

[POLITIQUE DOCUMENTAIRE]

Vers une refonte du CDI et une approche commune et réfléchie du document : de l'acquisition à l'exploitation pédagogique. 2019-2021

SOMMAIRE

1. Le lieu CDI.....	2
1.1. Etat des lieux.....	2
1.2. Moyens d'action	3
2. Le fonds documentaire	4
2.1. Etat des lieux.....	4
2.2. Moyens d'action	6
3. Les équipements pédagogiques et numériques du CDI	7
3.1. Etat des lieux.....	7
3.2. Moyens d'action	7
4. La mise en œuvre de l'éducation aux médias et à l'information au CDI et au Collège	7
4.1. Etat des lieux.....	7
4.2. Moyens d'action	8
5. Conclusion.....	9

La politique documentaire et informationnelle du collège Eugénie Tell-Eboué de Saint-Laurent du Maroni vise à définir un programme d'actions prioritaires à mettre en œuvre, en adéquation avec le projet d'établissement et les directives nationales. Cette politique documentaire constitue une base de travail pour l'ensemble de l'équipe éducative. Ce document non exhaustif, sert de canevas des actions prioritaires à entreprendre dans le domaine de la gestion et de l'intégration des diverses ressources documentaires ainsi que la formation vers la maîtrise documentaire et informationnelle des élèves. Des points sur l'infrastructure et l'équipement du CDI ont également été inclus à ce document. Pour mémoire, le professeur documentaliste a pour mission de gérer le CDI (acquisition des ressources, organisation du planning, etc.), d'éduquer les élèves aux médias et à l'information et de contribuer à la mise en place et au maintien de partenariats culturels.

1. Le lieu CDI

1.1. Etat des lieux

La salle du CDI, située à l'arrière de l'établissement, bénéficie d'une superficie approximative de 120m². Elle est découpée en deux par un mur. Le premier espace abrite les bibliothèques, les tables de travail, les six ordinateurs, le bureau et le coin lecture. Le deuxième espace abrite quant à lui le kiosque ONISEP, les périodiques, un fonds adulte et une petite salle dépendante et inutilisable (projet de bureau pour PsyEn ou coordonnateur Rep+).

La capacité d'accueil du CDI est de 15 élèves, parfois un peu plus en fonction des surcharges en permanence ou des séances en classe entière.

Les bibliothèques sont toutes situées contre les murs et viennent en quelque sorte encercler les élèves. Cela pose un problème à beaucoup, notamment quand il s'agit de rechercher des documentaires. En effet, ceux-ci sont disposés de façon linéaire, sans réelle rupture entre les différentes classes.

Les tables et chaises sont-elles relativement anciennes, sommaires et volumineuses, et ne permettent pas un réagencement facile. Cela limite donc les perspectives en termes de séances innovantes, rendent difficile l'alternance groupe / classe entière, etc.

Mal situé, trop exigüe et ne permettant ni de travailler ni de lire de façon optimale (du fait d'une trop grande concentration des élèves au même endroit), le lieu en lui-même mériterait une refonte.

1.2. Moyens d'action

- Agrandir le CDI (en démolissant le mur qui le sépare en deux et/ou en récupérant un des deux couloirs qui lui est attenant) pour permettre un éclatement des espaces qui générerait moins de nuisances sonores et augmenterait le confort des élèves et des personnels qui y travaillent.
- Investir dans d'autres types de bibliothèques¹, qui ne nécessitent pas d'être appuyées contre les murs pour tenir, afin de créer des sous espaces et de faciliter le repérage pour les élèves. Un blocage opère sur ce point, dans le sens où le mobilier acquérable par l'établissement se limite à une liste immuable de mobiliers proposés gratuitement par la CTG.
- Investir dans du nouveau mobilier afin de tendre vers un espace modulable, voire expérimental pédagogiquement parlant. Idem que ci-dessus.
- Vers un éventuel déménagement du CDI au-dessus de la permanence ? Dans ce cas précis, la concertation avec l'architecte en charge du chantier est primordiale, afin d'éviter un mauvais agencement, peu propice à l'accueil d'une bibliothèque et d'espaces pédagogiques.
- Du CDI au 3C² (Centre de Connaissances et de Cultures).

¹ http://www.don-bosco-gieres.com/rubriques/gauche/vie-a-don-bosco/le-c-d-i/2572618.jpg/image_preview

² http://cache.media.eduscol.education.fr/file/actus_2012/77/1/2012_vademecum_culture_int_web_214771.pdf

2. Le fonds documentaire

2.1. Etat des lieux

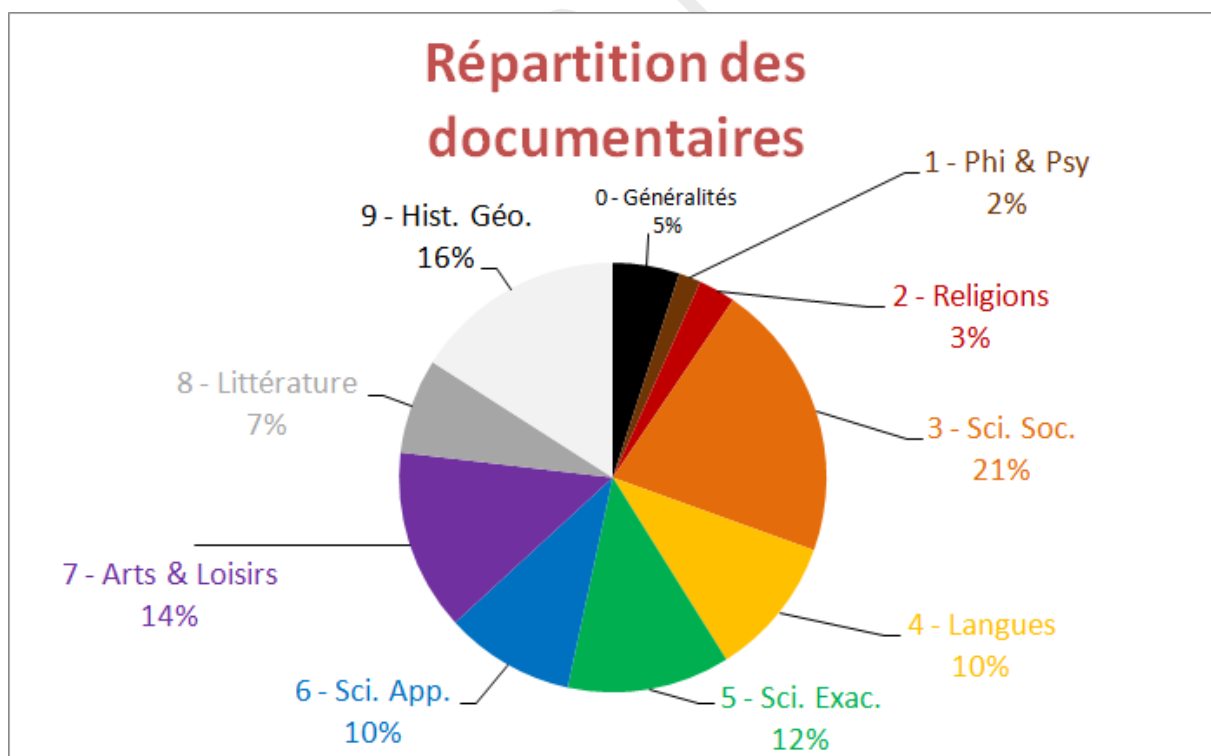
Le CDI du Collège Eugénie Tell-Eboué dispose d'environ 1800 documents (hors périodiques).

Dans ces 2000 documents, il faut compter :

- 1300 fictions
- 500 documentaires

On peut noter un important déséquilibre entre les fictions et les documentaires. Aussi, en fiction, les romans représentent à eux seuls 32% du fonds, contre seulement 16% d'autres ouvrages tous genres confondus (théâtre, poésie, BD, mangas...). Ce fonds fiction est relativement vieillissant, et les catégories théâtre et poésie sont peu fournies.

Les documentaires, étant séparés en plusieurs classes (par domaines et sous domaines de connaissances), nécessitent une attention particulière. En effet, seulement 160 documentaires parus après 2010 ont été acquis, et seulement 40 parus après 2015. Le fonds n'est donc que très peu exploitable dans le cadre de séances de recherche.



On peut voir ci-dessus que le fonds documentaire est essentiellement concentré en sciences sociales, en histoire géographie et en arts & loisirs, qui représentent à eux seuls plus de 50%

du fonds. Quatre classes demanderaient une attention particulière afin de ré-équilibrer le fonds :

- La classe 0, qui traite notamment des sciences de l'information et de la communication (centrales dans le métier de professeur documentaliste et dans l'EMI) et de l'informatique.
- La classe 1, qui regroupe des textes en philosophie et psychologie. Bien que n'étant pas au programme du collège (hormis en EMC et éventuellement en français), il existe de nombreux ouvrages pouvant mettre à la portée des jeunes la pensée philosophique et le vaste domaine de la psychologie. Il est aussi important de rappeler que le fonds documentaire du CDI n'est pas exclusivement réservé aux élèves, mais bel et bien aux professeurs et personnels également.
- La classe 2, qui comprend des ouvrages permettant d'enseigner le fait religieux, les grands textes fondateurs des différentes religions, etc. Par religion, nous entendons bien-sûr les religions pratiquées de nos jours, mais aussi les religions antiques (grecques, romaines, égyptiennes, nordiques, sud-américaines, asiatiques, etc.). Etoffer cette classe peut permettre, comme le point 3 de la Charte de la laïcité à l'école³ le précise, de garantir "la liberté de conscience à tous" et de permettre "la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public."
- La classe 8, qui comprend des études de textes, l'histoire de la littérature, des critiques littéraires, etc.

Encore trop attribuée au professeur documentaliste seulement, l'acquisition gagnerait à se faire en concertation avec chaque équipe disciplinaire. En effet, l'expertise des professeurs de discipline sur les contenus des programmes et la documentation qui y est relative représente un véritable atout pour porter le fonds documentaire au plus près de leurs besoins et de ceux des élèves.

³<http://cdn.thinglink.me/api/image/725620887553835009/1024/10/scaletowidth#tl-725620887553835009;1548159045%27>

2.2. Moyens d'action

- Optimiser le fonds documentaire par l'acquisition de documents récents et pertinents, par l'intégration des différentes équipes éducatives dans le processus d'acquisition et par la mise en place d'une politique de désherbage régulière. La présence du professeur documentaliste dans les conseils pédagogiques et les conseils d'enseignement est primordiale.
- Faire participer les élèves au processus d'acquisition, afin qu'une partie du fonds soit davantage à leur image. Une boîte à idée est déjà mise en place, mais semble insuffisante. Il serait intéressant d'imaginer un moment de l'année lors duquel les délégués seraient chargés de récupérer des suggestions auprès de chaque classe et de les faire parvenir au professeur documentaliste.
- Faire augmenter le budget du CDI (**2017-2018** : 2500€ // **2018-2019** : 3000€ // **2019-2020** : 4000€) afin de permettre une remise aux normes plus rapide. Pour permettre cela, il sera nécessaire d'avoir recours à des financements autres que l'enveloppe de l'établissement, le budget de fonctionnement de celui-ci étant relativement faible par rapport à ses besoins réels.

3. Les équipements pédagogiques et numériques du CDI

3.1. Etat des lieux

Le CDI dispose de six postes informatiques et d'aucun équipement pédagogique réellement utilisable. Pas de vidéoprojecteur, pas de système son, pas de tablettes dédiées, etc. Les perspectives en termes de séances sont donc minces. A cela s'ajoute un réseau très instable. En résulte une utilisation du CDI en classe limitée à du cours sur table et à un usage sommaire de l'outil informatique.

3.2. Moyens d'action

- Vers une modernisation et une numérisation du CDI par l'installation d'un espace audio-vidéo (acquisition d'un VPI et d'une barre de son). Cela est nécessaire, mais nécessite d'être pensé en prenant en compte l'étroitesse des locaux.
- Acquisition d'une flotte de tablettes pour permettre un travail nomade et au plus près des pratiques numériques et informationnelles des élèves.
- Amélioration du réseau de l'établissement en cours (installation de la fibre optique et de bornes wifi).
- Afin de faciliter la réalisation de ces objectifs, s'orienter vers la DANE (appels à projets réguliers).

4. La mise en œuvre de l'éducation aux médias et à l'information au CDI et au Collège

4.1. Etat des lieux

EMI et Education aux Médias et à l'Information restent des expressions encore trop méconnues de l'équipe du Collège. En effet, très peu d'enseignants ont pris l'habitude de travailler de concert avec le professeur documentaliste, ni même au simple contact du document. Résultat : des élèves, de la sixième à la troisième, qui ont développé de mauvaises habitudes et peinent à se repérer dans leur environnement informationnel (numérique ou physique).

De plus, le CDI fonctionne, depuis de nombreuses années, sur une base d'un poste fixe à temps plein (occupé jusqu'à 2016-2017 compris par des personnes n'ayant pas suivi la formation initiale) et d'un.e aide documentaliste à mi-temps.

Etant donné le nombre d'élèves, avoisinant chaque année les 900, il est compliqué – voire impossible – pour un seul professeur documentaliste d'atteindre l'intégralité des élèves en matière d'éducation aux médias et à l'information.

4.2. Moyens d'action

- Vers l'ouverture d'un deuxième poste de professeur documentaliste (mi-temps ? Temps plein ?), afin de proposer un véritable cursus EMI et d'étendre la portée de cette « discipline » à davantage d'élèves. Cela serait la meilleure option, à condition d'avoir un.e deuxième professeur.e documentaliste ayant à cœur de s'emparer des problématiques d'EMI.
- Mise en place d'un référentiel EMI à intégrer dans chaque discipline (au moins l'IRD et un aspect théorique à aborder) pour pallier l'absence d'un deuxième poste de professeur documentaliste ? Ce deuxième moyen d'action reposerait sur le bon vouloir des collègues, et risquerait d'alourdir leur travail (qui l'est déjà bien assez, certains d'entre eux étant à 24h une semaine sur deux).

5. Conclusion

Très en retard par rapport aux attentes ministérielles, voire académiques, le CDI du Collège Eugénie Tell-Eboué est victime d'un abandon de longue haleine. En effet, ce CDI n'a pas eu de professeur documentaliste ayant suivi de formation initiale depuis 10 ans (à l'exception de l'année dernière), et cela se fait ressentir à plusieurs endroits : pertinence du fonds documentaire, absence de désherbage, agencement des lieux, catalogage ne répondant à aucune règle concrète (absence d'uniformisation) et surtout : un lieu qui n'est pas du tout pensé comme un lieu pédagogique. 2019-2020 et 2020-2021 seront donc deux années dédiées à la réalisation des différents objectifs mentionnés ci-dessus.

Il serait intéressant d'imaginer, pour les années ultérieures à 2021, d'émanciper le CDI de sa simple fonction de centre de ressources pour le faire tendre vers un tiers-lieu proposant : ce qu'il propose déjà, un espace classe expérimental, une baie informatique propre et un espace « FabLab »⁴, où les élèves pourraient s'adonner librement à la programmation, à la robotique, au design 2D et 3D, à la manipulation de MOCN (Machines-Outils à Commande Numérique), etc.

Pour le Collège Eugénie Tell-Eboué
A Saint-Laurent du Maroni, le 23/01/2019

⁴ <https://documentation.ac-versailles.fr/spip.php?article401>